

CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ADMISSIBILITÉ

À L'ACCUEIL CLINIQUE DU CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL

CRITÈRES D'INCLUSION

- Présenter une condition clinique (et/ou des symptômes) de nature subaiguë inscrite au registre des ordonnances individuelles préformatées de l'Accueil clinique et demandant une prise en charge en 24-72 heures ;
- Être âgé de 18 ans et plus ;
- Être résident du territoire du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal OU être référé par un médecin OU une IPS du territoire ;
- Clientèle ambulatoire :
 - Pouvoir se déplacer seul ou avec l'aide d'une seule personne ;
 - Ne pas nécessiter d'hospitalisation ;
 - Ne pas nécessiter de temps d'observation sur civière;
- Le médecin requérant doit fournir un formulaire de référence dûment complété et s'assurer que lui-même ou un professionnel (confrère médecin ou infirmière) pourront garantir le suivi de l'épisode ;
- Être en mesure de donner un numéro de téléphone où l'on peut joindre facilement le patient de jour.

CRITÈRES D'EXCLUSION

- ⊘ Être âgé de moins de 18 ans ;
- ⊘ Ne pas avoir de médecin pour assurer le suivi de l'épisode de soins ;
- ⊘ Grossesse connue, sauf si référence pour la condition clinique visée par le saignement du premier trimestre de grossesse ou par l'anémie ferriprive ;
- ⊘ Nécessiter une prise en charge urgente (moins de 24 heures) ;
- ⊘ Nécessiter l'aide de deux personnes ou d'un levier pour se mobiliser ;
- ⊘ Présenter une problématique de santé mentale instable ;
- ⊘ Présenter un trouble cognitif non compensé par un réseau de soutien adéquat ;
- ⊘ Présenter un ou des critères d'exclusion spécifiques à chaque condition clinique.